

## Annonce des conclusions du premier conseil d'administration du Parc national des Calanques

Le conseil d'administration (CA) de l'établissement public du Parc national des Calanques, s'est réuni pour la première fois ce jour, lundi 14 janvier 2013.

Les 51 membres du CA (cf. liste des membres ci-après) ont été appelés à délibérer sur les points suivants :

- Adoption à l'unanimité du **projet de règlement intérieur** du conseil d'administration.
- **Election du président du conseil d'administration :**

**Mme Danielle Milon** a été élue présidente à la majorité relative, à 20 voix contre 17.

### Biographie de la présidente :



#### **Danielle MILON**

Maire de Cassis depuis le 16 mars 2008 ;  
Vice-présidente de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;  
Chevalier des Arts et Lettres ;  
Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Danielle Milon, née Vivanti, est la 4ème fille d'une famille de 5 enfants.  
Elle habite Cassis depuis sa naissance et est mère d'une fille, Marine.

#### **ETUDES**

Baccalauréat Philosophie.  
Faculté de Lettres d'Aix en Provence, section Anglais.  
Institut d'Etudes Politiques d'Aix en Provence.  
Professeur des Ecoles en retraite (diplôme de Direction).

Contact presse : Laurence DELACHAUME  
Tél : +33 (0)4 91 72 72 12 - Fax : +33 (0)4 91 73 23 99  
[laurence.delachaume@gipcalanques.fr](mailto:laurence.delachaume@gipcalanques.fr)

C/o GIP des Calanques - Bât A4 - Parc Valad - Impasse Paradou  
13009 Marseille



### **ELUE depuis 1983 à Cassis**

Adjointe à la culture de 1983 à 1995, avec Gilbert RASTOIN.

Conseillère municipale d'opposition depuis 1995.

Elle crée en 1985 la manifestation du « Printemps du Livre ».

Son père fut lui-même adjoint au Maire de Cassis et lui a transmis le goût de l'action publique et de l'implication au service de l'intérêt général.

Femme d'écoute, de dialogue et de proximité, elle a instauré un échange permanent avec ses administrés, à travers réunions de quartiers, réunions publiques, permanences sans rendez-vous préalables, etc.

### **Les missions du président du CA d'après le Code de l'environnement :**

Article L 331-8 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> alinéas : (...) Le président anime et préside les travaux d'élaboration, de suivi et d'évaluation de la charte du parc national. Il représente, avec le directeur, l'établissement dans la mise en œuvre de la politique de communication, de partenariat et de relations internationales définie par le conseil d'administration.

Article R 331-29, 1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> alinéas : (...) Le président du conseil d'administration anime et coordonne les activités du conseil d'administration et du bureau ainsi que les travaux de suivi, d'évaluation, de modification et de révision de la charte du parc national. Il assure la mise en œuvre de la charte dans l'aire d'adhésion.

Article R 331-30 : Le président du conseil d'administration est élu pour une durée de six ans renouvelable.

- **Election des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> vice-présidents du conseil d'administration :**
  - **M. René OLMETA** (membre du collège des collectivités territoriales au sein du CA : vice-président du conseil général des Bouches-du-Rhône)
  - **M. Cyril GOMBERT** (membre des « Associations de protection de la nature » au sein du collège des « Personnalités qualifiées locales » du CA).
- Désignation de 3 membres du CA participant au jury de sélection du directeur du Parc national :
  - **Mme Danielle MILON**
  - **Mme Laure-Agnès CARADEC** (Représentante des collectivités territoriales au sein du CA : adjointe en charge des espèces naturels de la Ville de Marseille)
  - **Mme Denise BELLAN-SANTINI** (Présidente du Conseil scientifique du Parc national).
- Adoption à l'unanimité du **principe de dévolution des biens, droits et obligations** du GIP des Calanques à l'établissement public du Parc national des Calanques, ainsi que du **principe d'adoption des comptes financiers 2012 et 2013** du GIP par le CA du Parc national.
- Désignation de 3 membres du CA pour siéger au comité de gestion de la marque collective « Parc national » que Parcs Nationaux de France doit déposer à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) :



- **Mme Marie BOUCHEZ** (Représentante des collectivités territoriales au sein du CA : conseillère régionale)
  - **M. Bernard HAMEL** (Représentant des « Associations sports et loisirs de nature » au sein du collège des « Personnalités qualifiées locales » du CA)
  - **Mme Monique CORDIER** (Représentante des « Associations de quartiers » au sein du CA).
- Point d'information sur le projet de budget primitif 2013 du Parc national.

---

Pour en savoir plus sur le Parc national : <http://www.calanques-parcnational.fr/>

Rejoignez le Parc national sur Facebook : <http://www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques>